



PRÉFÈTE DU CHER

*Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement Centre*

À Bourges, le **17 mars 2014**

Unité territoriale du Cher et de l'Indre

INSTALLATIONS CLASSÉES

Société TWO CAST BERRY

Commune de SAINT SATUR

**Rapport relatif à l'intervention
de l'ADEME**

Objet : Société TWO CAST BERRY - Commune de Saint Satur - Proposition d'un arrêté préfectoral d'exécution de travaux d'office par l'ADEME et d'un arrêté préfectoral d'occupation temporaire au profit de l'ADEME.

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

I - OBJET DU RAPPORT

La demande d'intervention de l'ADEME sur le site dont le dernier exploitant est la société TWO CAST BERRY s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée chaîne de responsabilités – défaillance des responsables. A cet effet, l'ADEME est sollicitée afin de réaliser une mise en sécurité, d'évacuer et de traiter les déchets présents et de mener un diagnostic des sols et des eaux souterraines et superficielles, sur ce site à responsable défaillant depuis plusieurs années.

II – PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'activité de fonderie de fonte et d'aluminium pour la production de pièces destinées au secteur automobile, poids-lourd et agricole au lieu-dit « La Mi-Voie » sur la commune de Saint Satur sur les parcelles cadastrées section AC n°13 et n°30 à 38, a été autorisée par un récépissé du 23 juillet 1962 actant du bénéfice de l'antériorité. Un plan de situation et un plan cadastral localisant le site sont joints au présent rapport (cf. annexe 1 et 2).

Plusieurs récépissés de déclaration, ainsi qu'un arrêté préfectoral en date du 17 avril 1980, ont également été délivrés pour les autres activités au nom de la S.A. BERNARD MOTORS. Un récépissé de changement d'exploitant a été délivré à la société FASS en 1983. Des arrêtés préfectoraux complémentaires en date des 21 avril et 3 décembre 2004 et 8 juin 2006 complètent les prescriptions applicables au site. Suite à la mise en redressement judiciaire de la société FASS fin 2006, la société TWO CAST BERRY a repris les activités de fonderie en juin 2008 et un récépissé de changement d'exploitant lui a été adressé le 2 octobre 2008.

.../...

PJ : Plan de situation et plan cadastral
Projet d'arrêté préfectoral d'occupation temporaire des sols
Projet d'arrêté préfectoral d'exécution de travaux d'office
Copie à : DREAL Centre - UT18

Horaires d'ouverture 8h30-11h30 / 14h-16h30
Tél. : 02 34 34 63 40 - Fax : 02 34 34 63 10
6, Place de la Pyrotechnie – CS 70004
18021 Bourges Cedex
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>



III – LIQUIDATION JUDICIAIRE ET ACTIONS ADMINISTRATIVES ENGAGÉES

La société TWO CAST BERRY a été placée en liquidation judiciaire le 6 octobre 2009 par jugement du tribunal de commerce de Bourges. Maître PONROY, 40 Bis rue Moyenne, 18000 BOURGES, mandataire judiciaire, a, en sa qualité de liquidateur judiciaire, notifié la cessation d'activité de l'entreprise par courrier à la Préfecture du Cher en date du 7 janvier 2010.

Lors de la visite d'inspection de l'inspection des installations classées le 5 mars 2010, il a été constaté notamment la présence de déchets divers dont des déchets dangereux (fûts de liquides tels que du xylène, etc,...), de sables de fonderie, de laitiers, d'un stock de produits absorbants et la détérioration de l'état général du site (porte d'accès ouverte et dégradations en plusieurs endroits de la clôture).

Suite à cette visite, Maître PONROY, en sa qualité de représentant de la société TWO CAST BERRY, a été mis en demeure par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2010 de mettre en sécurité le site, d'évacuer les déchets, de réaliser un diagnostic environnemental et de déposer un dossier complet de cessation d'activité au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, dans un délai de 1 mois.

Etant donné le contexte, l'établissement a été retenu en annexe 1 de la circulaire du 31 mai 2010 relative à une intervention ou à un financement de l'ADEME sur les sites à responsables défaillants.

Lors de la visite d'inspection du 3 novembre 2010, l'inspection des installations classées a constaté que la majeure partie des déchets dangereux avait été évacuée mais a constaté encore la présence des déchets suivants : fût d'huile, aérosols, bouteille de gaz, poussières de cubilots en big bags, produit absorbant. Par ailleurs, l'inspection des installations classées a constaté la présence de transformateurs et condensateurs susceptibles de contenir des PCB, PCT. Des déchets présentant un risque d'incendie demeuraient dans l'enceinte de l'établissement (papiers d'archive). Des dégradations ont été constatées au niveau de la clôture. En outre, il a été relevé le non respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 22 avril 2010 précité. En conséquence, une consignation de fonds a été prise à l'encontre du représentant de la société TWO CAST BERRY par l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2011 pour une somme de 110 000 € pour la mise en sécurité du site, l'évacuation des déchets dangereux résiduels et des déchets non dangereux et la réalisation d'un diagnostic des sols.

Lors de la visite d'inspection du 22 septembre 2011, l'inspection des installations classées a constaté la présence de big bag contenant de la poussière de cubilot, de déchets non dangereux dont la présence avait déjà été constatée lors des précédentes visites d'inspection (papiers, palettes), de produits sous forme de poudre non identifiés et d'huile sur le sol au niveau de l'emplacement de l'ancien adoucisseur.

De plus, le site n'était pas sécurisé (clôture abîmée à plusieurs endroits et intrusions avec vols de matériels) et le dossier de cessation d'activité incluant le diagnostic des sols non réalisé.

Par courrier du 18 octobre 2011, Maître PONROY informait la direction départementale des finances publiques (DDFIP) du Cher du caractère impécunieux de la liquidation judiciaire. Cette information a été transmise par la DDFIP à la préfecture du Cher le 28 novembre 2012.

IV – INTERVENTION DE L'ADEME

Une visite sur site a été effectuée en présence de Madame le maire de Saint-Satur, de l'inspection des installations classées et de l'ADEME le 21 mars 2013. Suite à cette visite, l'ADEME a transmis à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher et à l'inspection des installations classées un devis estimatif relatif à la mise en sécurité du site en date du 8 juillet 2013.

Ce devis comprend :

- la préparation et le suivi du chantier (montant estimé de 38 000 € TTC),
- la réparation de la clôture (10 000 € TTC),
- l'intervention sur les déchets dangereux incluant le transport et les traitements (65 000 € TTC),

- le nettoyage des sols des bâtiments (25 000 € TTC),
- le chargement et le transport des déchets non dangereux (75 000 € TTC),
- le diagnostic des milieux (59 000 € TTC).

L'ADEME précise dans son devis que la nature même des déchets résiduels sur site présente une incertitude importante.

Le rapport de l'inspection des installations classées du 2 septembre 2013 a proposé à M. le Préfet du Cher de saisir le Ministère en charge de l'Environnement pour mettre en œuvre une procédure de travaux d'office à réaliser par l'ADEME, en application de la circulaire du 26 mai 2011 susmentionnée.

M. le Préfet du Cher a saisi le Ministère le 13 septembre 2013.

Le Ministère en charge de l'Environnement a donné son accord le 28 janvier 2014 (cf. annexe 3), pour charger l'ADEME, à hauteur de 272 000 € TTC, d'exécution de travaux d'office pour la mise en sécurité du site, l'évacuation et le traitement des déchets présents et la réalisation d'un diagnostic des sols et des eaux souterraines et superficielles.

Cette intervention nécessite au préalable la prise par Madame la Préfète du Cher de deux arrêtés préfectoraux relatifs aux travaux d'office à réaliser par l'ADEME et à l'occupation temporaire du site au profit de l'ADEME.

Conformément à la circulaire du 26 mai 2011 susmentionnée, l'ADEME a été consultée sur les projets d'arrêté de travaux d'office et d'arrêté d'occupation temporaire par courriel du 13 février 2014. L'ADEME a émis des observations par courriel du 21 février 2014. Elles concernent l'ajout dans les visas du projet d'arrêté préfectoral d'exécution de travaux d'office de la circulaire du 26 mai 2011 susmentionnée et à l'article 1^{er} d'une précision concernant le nettoyage des sols uniquement dans certains bâtiments du site. Ces remarques ont été prises en compte.

V – CONCLUSIONS – PROPOSITIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Compte tenu de ce qui précède, l'inspection des installations classées propose à la signature de Madame la Préfète du Cher les projets d'arrêtés suivants :

- arrêté de travaux d'office à réaliser par l'ADEME, maître d'ouvrage de l'opération ;
- arrêté d'occupation temporaire du site au profit de l'ADEME.

Ces arrêtés seront notifiés à l'ADEME avec copie au Ministère en charge de l'Environnement et au Maire de Saint Satur.

Comme le Ministère en charge de l'Environnement le stipule dans son courrier du 28 janvier 2014, il est proposé que le courrier de notification à l'ADEME lui rappelle qu'à l'achèvement des travaux engagés sur le site de la société TWO CAST BERRY, un rapport de fin de travaux accompagné de ses éventuelles propositions avant toute nouvelle intervention, devra être remis à Madame la Préfète.

La mise en application de ces arrêtés fera l'objet d'une information des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques lors d'une prochaine séance.

L'inspecteur des installations classées

Signé

Vu et transmis avec avis conforme,
à Madame la Préfète du Cher,
le directeur régional,

Signé

ST SATUR

LOCALISATION DU SITE

SOCIETE TWO CAST BERRY

ECHELLE : 1/25000

Département :
CHER

Commune :
SAINT-SATUR

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/12/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ



Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Bourges
Centre administratif Condé 2 rue Victor Hugo
18000
18000 BOURGES
tél. 02.48.27.18.30 -fax 02.48.65.54.19
cdif.bourges@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

à limite propriété TOME CANT BEAUFY

